



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 19 SEPTEMBRE 2022**

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Sonia SIMON, Michel VENET, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absents et excusés : Bernard JUNET, Isabelle CHARACHON.

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

---

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01    Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : [catherine.lotte@orange.fr](mailto:catherine.lotte@orange.fr)    **Rendez-vous, sur demande, par mail.**

---



## COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES ET COMMISSIONS COMMUNALES

❖ **TAXE D'AMENAGEMENT** : La loi de finances 2022 (loi n°2021-1900) modifie via son article 109, l'article L331-2 du code de l'urbanisme relatif au versement de la taxe d'aménagement. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, le code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences. A ce titre, la TA perçue sur les bâtiments construits dans les zones d'activités économiques (ZAE) aménagées et/ou entretenues par la CCMDL rentre dans le cadre de l'obligation instaurée par la loi de finances pour 2022 ; et il a été convenu qu'elle correspond globalement, au prorata des dépenses d'équipements publics constatées de la commune et l'EPCI. De ce fait, il convient de mettre en place un mécanisme de reversement de la TA de la Commune vers la CCMDL pour l'ensemble des autorisations d'urbanismes délivrées sur les zones d'activités économiques. Il est proposé un reversement de la totalité de la TA perçue sur ces ZAE. Un projet de convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques est proposé au Conseil municipal afin qu'il délibère sur ce nouveau dispositif.

❖ **COMMISSION SOCIALE** : Le repas des anciens aura lieu le samedi 22 octobre à la salle des fêtes. Le thème de cette année est country/western. Les invitations sont parties.

Le goûter de Noël aura lieu le samedi 17 décembre. L'opération des bons cadeaux à disposer dans les commerces locaux (coiffeur, épicerie, restaurant) a été une réussite puisque sur 34 bons distribués, 32 ont été utilisés. La commission renouvelle donc l'opération.

❖ **BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET** : Le bulletin municipal 2023 est en cours de réalisation et sera remis lors des distributions des sacs poubelles en janvier 2023. Trois devis ont été réalisés pour l'impression.

Le nouveau site internet devrait être fonctionnel d'ici la fin de l'année. Les secrétaires de mairie rencontrent des problèmes car certaines personnes continuent d'envoyer des mails via l'ancien site qui ne sont pas réceptionnés par celles-ci. Il est donc proposé de fermer définitivement le site internet de la Commune de Brussieu.

❖ SYDER / ECLAIRAGE PUBLIC / ILLUMINATIONS : La situation marquée par une inflation extrêmement préoccupante annonce une forte augmentation des dépenses à caractère général comprenant l'énergie et le carburant. A cela s'ajoute toutes les revalorisations salariales nationales de ces derniers mois qui pèsent lourd sur le budget d'une petite collectivité comme Brussieu. Madame le Maire rappelle qu'un contrat d'achat groupé d'électricité a été signé en 2020 afin d'obtenir des tarifs intéressants. Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de trouver des solutions pour minimiser l'augmentation des dépenses d'énergie comme par exemple réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public et éteindre à 22H30 actuellement extinction à 23h30 et éclairer à 6 heures au lieu de 5h30. Il s'agit d'1h30 par jour d'extinction de l'éclairage public. Une rencontre avec le SYDER est planifiée afin d'obtenir des aides et des conseils.

La question est soulevée concernant les illuminations. La majorité des guirlandes possède des ampoules LED et représentent une faible consommation d'énergie. Il est donc décidé de maintenir les illuminations mais sur une durée plus courte : pose des guirlandes vers le 6-7 décembre jusqu'à début janvier.

Les élus se questionnent également sur la mise en place d'un forfait chauffage pour les locations de la salle des fêtes.

❖ RENTRÉE SCOLAIRE A L'ÉCOLE DE LA BASANE : 125 enfants sont inscrits à l'école de la Basane répartis sur 5 classes. L'équipe enseignante a accueilli un nouvel instituteur M. ANDRÉ, qui s'occupe des CP/CE1.

- Classe PS-MS : Mme DECQ 27 élèves
- Classe MS-GS : Mme DAUDRIX 24 élèves
- Classe CP-CE1 : M. ANDRÉ 23 élèves
- Classe CE1-CE2 : Mme MALBOT 23 élèves
- Classe CM1-CM2 : M. THOMAS 32 élèves

Le service périscolaire cantine a été réorganisé en deux services. Les enfants sont servis individuellement et ne se lèvent plus de table. Un agent a été accueilli au 1<sup>er</sup> septembre, Mme Hamilcaro Daisy qui s'occupe de l'installation des tables, la réchauffe des repas, la surveillance et le service des repas puis plonge et entretien du restaurant scolaire. Mme SEVE qui a déjà travaillé pour la Commune a repris du service et vient soutenir Daisy pendant le temps du repas.

### ❖ APPARTEMENTS COMMUNAUX :

#### Au village :

##### Résidence du Soleil (en face de la mairie)

- 1 logement de 33 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur, loyer 350.00 € + 10.00 € de charges.  
Disponible le 15 octobre.

##### Résidence de la Dîme (au-dessus la mairie)

- 1 logement de 39 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur, loyer 406.00 € + 20.00 € de charges.  
Disponible le 24 octobre.

Merci de contacter Mme Sonia SIMON : 06.75.73.82.68

❖ INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS : Les jeunes âgés de 16 ans en 2022, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, du livret de famille et un justificatif de domicile.

❖ PERSONNEL COMMUNAL : Madame Martine GENIN a demandé ses droits pour partir à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Nous lui souhaitons une belle retraite et la remercions pour les services rendus à la Commune.

Le Conseil Municipal vote le renouvellement du contrat de M. CHERBLANC pour une durée de six mois.

Madame Ginette SEVE a repris du service et vient tous les jours afin d'assurer la surveillance de la cantine et aider pour le service.

❖ AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) : L'ASVP est arrivé sur la Commune. Il préconise certains arrêtés à rédiger, certains panneaux à installer, la création d'un cani-crotte et redéfinir nos places de stationnement au centre du village. Il interviendra régulièrement sur la Commune pour tout d'abord de la prévention puis il verbalisera les contrevenants.

❖ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (MARMION) : Des travaux d'assainissement ont été réalisés rue de Marmion. La réfection de la chaussée sera effectuée au printemps 2023.

❖ **BASSIN DE RETENTION (PECHERIE)** : Il a été signalé des problèmes de moustiques a proximité du bassin de rétention situé au quartier de la Pêcherie. Le Conseil Municipal propose de remettre des oies pour réguler et entretenir le plus naturellement possible.

Le bassin a été conçu pour être vide en période non pluvieuse. Le fond reste néanmoins une zone humide pouvant servir d'habitat à l'insecte.

❖ **MAISON RUE DE L'EGLISE** : Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à baisser le prix de vente de la maison de village située rue de l'église.

❖ **ASSOCIATIONS** : Une réunion est programmée le vendredi 30 septembre à la salle du Conseil à 19h30 avec les présidents de chaque association ainsi que tous les bénévoles de l'association cinéma. En effet, l'association Cinéma et ses bénévoles s'essoufflent, les séances sont de plus en plus rares en raison des manifestations organisées par d'autres associations communales. Cette réunion a pour objectif de faire un point sur le rôle et le respect de toutes nos associations. Nous vous tiendrons informer de la décision prise concernant la continuité du cinéma.

❖ **COURS DE SECOURISME** : Une formation aux premiers secours avec l'organisme de formation Evolu Formation, est **organisée le samedi 19 novembre 2022 de 9h à 17h à la salle Marius Chazallet.**

Groupe de 10 personnes.

Coût pour chaque participant : 32.00 €.

Prise en charge de la Commune 50.00 €.

Inscriptions en mairie au 04.74.70.85.19 ou [mairie@brussieu.com](mailto:mairie@brussieu.com)

Pour votre information : Le Conseil Municipal rappelle qu'un défibrillateur est installé à proximité de la salle des fêtes vers la salle Marius Chazallet.

❖ **NOUVEAUX CONTAINERS - LE TRI SE S'IMPLIFIE** : A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, le geste de tri se simplifie. Les conteneurs papiers sont nombreux sur le territoire et changent de fonction pour accueillir désormais aussi l'ensemble du contenu du sac jaune : à déposer en sac ou encore mieux directement en vrac. En complément la CCMDL va prochainement installer une centaine de nouveaux containers à vocation mixte (emballages + papier). De par leur capacité, chacun d'entre eux pourra remplacer 5 bacs jaunes, ce qui permettra de réduire l'impact visuel des sites d'apport.

Le principe général est bien de privilégier les apports d'emballage et de papier dans ces conteneurs afin de réduire les quantités collectés par les tournées « porte à porte » (sacs au sol ou bac individuel devant la maison) qui sont amenés à disparaître sur le moyen terme.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, vous pourrez déposer dans les sacs jaunes, mais aussi dans les bacs jaunes et dans les conteneurs à papiers :

- Tous les emballages en plastique y compris les pots, baquettes, boîtes, sachets, films, bouteilles et flacons en plastique.
- Tous les emballages en métal, en carton les briques alimentaires ;
- Tous les papiers : journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahier....

Le service gestion des déchets de la CCMDL est à votre disposition pour vous apporter conseils et réponses à toutes vos questions sur le tri et la gestion de vos déchets sur l'adresse [gestion-dechets@cc-mdl.fr](mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr)

Sur Brussieu, les nouvelles colonnes sont arrivées et installées.

**ATTENTION - MERCI DE RESPECTER LE TRI. PENSEZ A NOS AGENTS.**

UN MIROIR CASSÉ A ÉTÉ DÉPOSÉ DANS LES CONTENEURS POUBELLES RUE H. JOSSARD. NOTRE AGENT TECHNIQUE EN VOULANT RÉCUPÉRER LE MIROIR S'EST COUPÉ LA JAMBE. AVEC BEAUCOUP DE CHANCE, L'AGENT A EUT QUELQUES POINTS DE SUTURES MAIS L'INCIDENT AURAIT PU ETRE BIEN PLUS GRAVE.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VEILLER AU TRI DE VOS DECHETS ET DE DEPOSER VOS ENCOMBRANTS A LA DECHETTERIE.

# STÉRILISEZ VOTRE CHAT.TTE



## FAIRE STÉRILISER VOTRE CHAT DOMESTIQUE

Évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents

Diminue la population féline sauvage et les risques d'abandons



Femelle féconde à 6 mois  
Gestation de 60 à 67 jours  
2 à 3 portées par an  
4 chatons\* par portée

\*moyenne



## DELIBERATIONS

- Acquisition parcelles BISSARDON ;
- Baisse du prix de vente de la Maison de village ;
- Approbation de la Subvention pour le classe de neige 2023 ;
- Approbation de la participation de la Commune pour la formation aux gestes des premiers secours ;
- Demande admission à la retraite de Madame GENIN ;
- Gratuité d'un mois de loyer pour le terrain et le garage situé en face de l'église ;
- Renouvellement du contrat de M. CHERBLANC (service technique) ;

## DIVERS

### HORAIRES TRAVAUX JARDINAGE ET BRICOLAGE

Les travaux de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...peuvent être effectués :

Du lundi au vendredi : de 8h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

**Merci de respecter ces horaires pour le repos de chacun.**

### REPAS DES ANCIENS

**SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 A LA SALLE DES FÊTES A 12H00**

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : 17 octobre, 5 décembre 2022 et 9 janvier 2023**